



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1321 - Intervention sur le foncier

**Mise à disposition de terrains ou d'immeubles
destinés à la création de logements locatifs sociaux**

Rapport n° CP/2011/497

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière de la communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig pour la mise à disposition, par bail emphytéotique au profit du Foyer de la Basse Bruche, d'un bâtiment situé 3, place du Marché à Molsheim en vue de la création d'un logement locatif social PLUS (prêt locatif à usage social).

Afin de favoriser la création de logements locatifs sociaux à travers le département, le Conseil Général, réuni le 27 octobre 2008, a décidé d'actualiser le dispositif de subvention aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui mettent à disposition ou cèdent à prix réduit un bien immobilier ou foncier à un bailleur social, sur le territoire hors CUS. Il a été également décidé d'intégrer à l'assiette subventionnable le coût de démolition éventuelle du bien.

Conformément à cette délibération, la subvention départementale est calculée au taux de 50 % entre la charge foncière maximale tolérable au vu de l'équilibre de l'opération de logements aidés et la valeur vénale estimée par France Domaine, qu'il s'agisse d'un terrain ou d'un bâtiment. Cette subvention fait l'objet d'un plafond de 13 000 € par logement pour les dossiers déposés après le 31 décembre 2009.

De plus, le périmètre d'intervention du dispositif est limité aux terrains nus ou immeubles bâtis en dehors des lotissements sous maîtrise d'ouvrage communale ou des zones d'aménagement concerté (ZAC).

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le dossier de la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig pour un immeuble situé 3, place du Marché à MOLSHEIM.

La communauté de commune de la Région de Molsheim Mutzig a décidé de mettre à disposition, sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, pour un loyer d'euro par an, le bâtiment situé 3 place du Marché à Molsheim en vue de la création d'un logement locatif social PLUS.

Le bien a été évalué par France Domaine à 188 000 €. Au vu de l'équilibre de l'opération de création d'un logement en prêt locatif à usage social, la charge foncière maximale tolérable pour cette opération est de 0 €.

La subvention départementale susceptible d'être accordée est plafonnée à **13 000 €**.


Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15237	204-20414-72	1 456 576,73 €	1 055 874,43 €	13 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig une subvention de 13 000 € pour la mise à disposition, par bail emphytéotique au profit du Foyer de la Basse Bruche, d'un bâtiment situé 3, place du Marché à Molsheim en vue de la création d'un logement locatif social PLUS (prêt locatif à usage social).

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL